



COMMUNES DE ROQUEBILLIERE
ET DE BELVEDERE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS DE MOUVEMENTS DE
TERRAIN

CARTE DE ZONAGE

Porter à connaissance

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DTOM : 1541

Adolphe COIRAT

Echelle : 1/2000

Avril 2015

PRESCRIPTION DES PPR : 26 septembre 2001

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES

LEGENDE

- ZONE ROUGE FONCE : Risque majeur
- ZONE ROUGE CLAIR : Zone d'aléa de grande ampleur
dû à un aléa autre que la chute de
blocs ou de pierres
- ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité soumise à
des mesures de prévention

- C : coulée
- Eb : Eboulement de blocs ou de pierres
- E: Effondrement
- G: Glissement
- R: Ravinement

- NR

ZONE NON REGLEMENTEE
- LIMITE DE COMMUNES
- PERIMETRE D'ETUDE

